

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 329 suspendant de ses fonctions M. Paul Zerbib, chef de bureau de 1re classe des Secrétariats généraux, en raison de son internement spécial à Obock..

n° 329

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 mai 1941

Numéro JO
n° 534 du 31/05/1941

Date du numéro
31 mai 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 10 septembre 1940 relatif aux mesures à prendre à l'égard des individus dangereux pour la défense nationale et la sécurité publique, ensemble l'arrêté local du 14 septembre 1940 le promulguant, ensemble les actes subséquents

Vu l'arrêté n° 276 du 27 avril 1941 prononçant l'internement spécial à Obock de M. Zerbib (Paul), chef de bureau de 1re classe des Secrétariats généraux

Vu le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les allocations accessoires des fonctionnaires, employés et agents des services coloniaux, notamment en ses articles 111 et 113.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Paul Zerbib, chef de bureau de 1re classe des Secrétariats généraux, est suspendu de ses fonctions en raison de son internement spécial à Obock. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.